



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 15 juin 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 9 juin 2023

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 29

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 8

### **Membres présents :**

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Céline TONOT	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Rémi DETANG	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Monsieur Patrick BAUDEMMENT
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Laurent GOBET	Madame Monique BAYARD
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Dominique MARTIN- GENDRE	
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Karine HUON-SAVINA	
Madame Christine MARTIN		

### **Membres absents :**

Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Madame Danielle JUBAN
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Madame Océane CHARRET- GODARD	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Philippe LEMANCEAU pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
Monsieur Philippe BELLEVILLE	Monsieur Nicolas SCHOUTITH pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
	Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN
	Monsieur Didier RELOT pouvoir à Monsieur Lionel SANCHEZ

---

## **OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**

### **Adhésion de Dijon métropole à l'Association France Hydrogène**

France Hydrogène est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 qui a pour objet la promotion des technologies relatives à l'hydrogène, de sa production à son utilisation, et le développement de la filière française.

La raison d'être de France Hydrogène est d'agir ensemble pour développer tous les usages de l'hydrogène et en faire une solution pérenne.

Les missions de l'Association sont les suivantes :

- S'engager à représenter tous les acteurs de la filière hydrogène
- Faire connaître les enjeux et promouvoir les solutions de la filière hydrogène
- Être l'expert référent et incontournable de la filière hydrogène
- Agir pour le déploiement de l'hydrogène
- Faire rayonner la filière hydrogène française

L'Association accueille et rassemble tous les acteurs concernés qui souhaitent s'impliquer dans la filière, et s'intéresse à l'ensemble des phases d'évolution des technologies : recherche, développement technologique, opérations de démonstration et déploiement industriel des innovations.

France Hydrogène attache une importance particulière au développement des écosystèmes territoriaux et à la mobilisation des acteurs publics et privés sur l'ensemble du territoire.

L'Association assure les missions suivantes :

#### **1 – Missions de représentation :**

- Être l'interlocuteur représentatif auprès des pouvoirs publics et des acteurs institutionnels au niveau national et européen
- Communiquer sur les enjeux de la filière, sur les technologies, auprès des médias, du grand public, du monde académique et des élus
- Représenter la filière dans les instances nationales, européennes et internationales

#### **2 – Missions opérationnelles :**

- Être force de proposition pour l'évolution du cadre législatif, réglementaire et normatif
- Être soutien auprès des porteurs de projets
- Accompagner les programmes et projets dans les Régions
- Proposer des outils pour la formation et la diffusion des compétences
- Favoriser les conditions de l'acceptation sociétale des technologies de l'hydrogène
- Développer et mettre à disposition des publics concernés un Observatoire de l'Hydrogène

Dans la perspective du développement de la filière hydrogène avec le projet de mise en place d'un écosystème territorial de production et de consommation d'hydrogène vert, la participation à France Hydrogène apparaît comme une opportunité de peser dans le paysage national et de développer de nouveaux partenariats avec les acteurs clés du domaine.

Il est donc proposé d'adhérer à l'association France Hydrogène pour l'exercice 2023 et de s'acquitter de la cotisation annuelle de 2 000€ HT.

### **Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** l'adhésion de la Dijon métropole à l'Association France Hydrogène pour l'exercice 2023 ;
- **d'autoriser**, si l'intérêt perdure, le renouvellement de l'adhésion d'année en année ;
- **d'autoriser** l'acquittement de la cotisation annuelle due en conséquence, soit la somme de 2 000 € HT pour l'année 2023 ;
- **de désigner** monsieur Jean-Patrick Masson pour représenter la Collectivité et siéger à l'assemblée générale de l'association

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN	POUR : 37	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 8 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,  
Monsieur HOAREAU

Le Président,  
Monsieur REBSAMEN